

# Région Île de France

## *PROJET DE BUDGET 2019*

## ACTION SOCIALE, SANTÉ ET FAMILLE

### **INVESTISSEMENT**

#### **Chapitre 901 - Formation professionnelle et apprentissage**

13 - Formations sanitaires et sociales

#### **Chapitre 904 - Santé et action sociale**

41 - Santé

42 - Action sociale

### **FONCTIONNEMENT**

#### **Chapitre 931 - Formation professionnelle et apprentissage**

11 - Formation professionnelle

13 - Formations sanitaires et sociales

#### **Chapitre 934 - Santé et Action sociale**

40 - Services communs

41 - Santé

42 - Action sociale

## ANNEXE 12



# SOMMAIRE

<b>LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019 .....</b>	<b>5</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2019 .....</b>	<b>10</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>11</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>19</b>
<b>ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT .....</b>	<b>31</b>
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018 .....</b>	<b>36</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>37</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>46</b>



# LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

Durant l'année 2018, l'exécutif a poursuivi et intensifié son engagement pour une Région Ile-de-France solidaire en formalisant un programme d'actions précis dans le cadre d'une délibération cadre approuvée en Conseil régional le 3 juillet. Cette délibération, feuille de route de la démarche « Région solidaire », confirme l'approche résolument transversale et décloisonnée des politiques régionales de solidarité, tournées vers les publics les plus fragiles, en particulier les femmes en difficulté, les personnes en situation de handicap, les jeunes et les personnes précaires. Cet engagement renforcé qui vise à lutter contre les fractures territoriales et sociales que connaît l'Ile-de-France, se traduit tant dans le domaine des formations sanitaires et sociales, compétence propre de notre collectivité, que dans celui des compétences partagées dans les domaines de l'action sociale, de la famille, du handicap et de la santé.

Le présent projet de budget, en nette augmentation, confirme en premier lieu l'engagement fort de la Région pour soutenir les territoires les plus défavorisés et isolés, qu'il s'agisse de résorption des déserts médicaux et d'accès aux dispositifs de prévention santé, de soutien aux familles, ou encore de la carte des formations sanitaires et sociales, dans la droite ligne du programme de ce mandat.

Ce projet de budget permet aussi de renforcer l'action régionale en direction des publics les plus fragiles, en particulier les jeunes, les personnes vivant avec le VIH, les femmes en difficulté et les familles. Dans le cadre de la smart région, le développement de plateformes numériques, à l'instar de l'iPass-contrception, mais aussi du soutien à l'e-santé, qui prendra un nouvel essor en 2019, procède de la volonté de toucher un large public et de favoriser l'utilisation des ressources franciliennes, nombreuses, mais souvent méconnues de ceux qui en ont le plus besoin.

Prenant acte de l'évolution de la répartition des compétences des collectivités territoriales, ainsi que de la multiplicité des acteurs engagés dans l'action sociale, la santé, le handicap et la famille, la Région a adopté une démarche transversale pour, à partir d'états des lieux partagés, donner la priorité à la coordination des politiques publiques. Dans un paysage institutionnel toujours incertain, les modalités d'intervention régionale se fondent sur une analyse précise des besoins et, dans le cadre d'un dialogue avec les départements et l'Etat, la Région entend intervenir là où les autres échelons n'interviennent pas et entend jouer son rôle de coordination afin de renforcer l'efficacité de l'action publique.

Malgré le contexte budgétaire tendu, l'important effort budgétaire réalisé permet d'amplifier des objectifs ambitieux, de lancer les actions nouvelles tant dans le champ des compétences obligatoires que dans celui des engagements pris vis-à-vis des Franciliens.

## Formations sanitaires et sociales

Pour les formations sanitaires et sociales (FSS), la mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales se poursuit en 2019 et des actions sont menées pour répondre aux importants besoins en emploi des territoires dans ces métiers. Le secteur est marqué par des besoins en emploi importants pour l'accompagnement des personnes âgées dépendantes alors que ces métiers souffrent également d'une faible attractivité.

La stratégie régionale - articulée autour de trois enjeux (optimiser la gestion des ressources, développer la qualité et soutenir les innovations) - est déclinée dans chaque politique mise en œuvre. S'appuyant sur une exécution budgétaire 2018 maîtrisée, **le budget 2019 s'inscrit dans une dynamique pour répondre aux nouveaux équilibres du secteur qui sont en train de se dessiner.**

Tout d'abord, les **formations supérieures évoluent et s'universitarisent**. Le processus enclenché il y a près de 10 ans dans le sanitaire concerne désormais également les formations en travail social. Dans le sanitaire et dans le social, la plupart des diplômes d'Etat de niveau supérieur permettent l'obtention du grade licence voire master pour une formation de spécialisation.

Des travaux sont en cours au niveau national pour réfléchir à l'intégration des formations sanitaires supérieures à l'université. Sans remettre en question la relation avec l'université, la Région défendra pleinement son rôle de **pilotage de la carte des formations** en lien avec les besoins en emploi des

territoires, sa relation privilégiée avec les étudiants pour l'**accompagnement des étudiants** pendant leur formation grâce au **versement des bourses** et le **financement du fonctionnement et de l'équipement** des centres de formation qui demeurent des priorités régionales.

Les rapprochements avec les universités favorisent les **innovations pédagogiques et permettent de faire émerger de nouvelles collaborations**. Dans le sanitaire, ces partenariats ouvrent des opportunités de formation des étudiants infirmiers en lien avec les étudiants en médecine pour apprendre dès la formation le travail en équipe pluridisciplinaire, plus particulièrement pour la **simulation en santé**.

Pour les formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture, le partenariat avec Pôle emploi est maintenu pour assurer la **gratuité de la formation pour les demandeurs d'emploi**. La Région a également répondu à l'appel à projet de l'Etat dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences (PIC) afin d'augmenter le nombre de places financées pour ces deux formations.

L'année 2019 est également marquée par l'entrée en vigueur des nouveaux **agréments de formations en travail social**, pour une 1ère vague. Ces nouveaux agréments ont été attribués par la Région suite à deux appels à projets. L'instruction des dossiers porte sur la qualité de la formation, l'équilibre territorial et la soutenabilité financière. Cette nouvelle carte des formations pilotée par la Région rationalise l'offre de formation et assure la présence des formations sur tous les territoires tout en veillant à financer les formations qui répondent le mieux aux critères fixés par la Région.

Au fil des années depuis la décentralisation, la **question de la compétence de la Région ou de l'Etat pour financer les investissements dans le secteur sanitaire demeure toujours non tranchée**. La Région pérennise volontairement le fonds d'urgence en investissement pour intervenir dans les situations les plus urgentes. Le constat dressé à l'issue du diagnostic du patrimoine réalisé à l'initiative de la Région est alarmant. Plus de 30 M€ les travaux de mise aux normes sont à réaliser dont 3 M€ sont des travaux urgents. La vétusté des locaux, le désengagement des centres hospitaliers et de l'Etat dont c'est pourtant la compétence, engendrent toujours plus de situations insolubles où les instituts recherchent des locaux dans le parc locatif privé et sollicitent la Région pour financer les loyers alors que le budget régional est contraint par l'Etat. La situation est intenable durablement, la Région a demandé à l'Etat de prendre ses responsabilités dans ce domaine.

Le budget 2019 des formations sanitaires et sociales est proposé à **204,110 M€** en progression de 6,021 M€ par rapport à l'exécution 2018, soit +3 %. Ce budget répond aux objectifs ambitieux de la stratégie régionale des formations sanitaires et sociales.

### **Connaître et faire connaître ces métiers et formations**

La question de l'attractivité des formations et des métiers constitue un enjeu central des formations sanitaires et sociales. Des actions sont mises en œuvre dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) en lien avec les acteurs de l'orientation, les prescripteurs, Pôle emploi afin d'informer sur ces formations accessibles à tous les niveaux.

Le portail régional de l'orientation, Oriane.info, constitue un outil pertinent au service de cette politique qui s'adresse à tous les publics. Les contenus sont régulièrement revus afin de fiabiliser l'information qui sera détenue.

### **AdAPTER LA CARTE DES FORMATIONS ET AMÉLIORER LA GESTION DES CENTRES DE FORMATION**

Avec le concours de Pôle emploi, les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture sont gratuites. Le Service Public Régional de Formation a été mis en œuvre. Il assure la gratuité des formations pour acquérir un premier niveau de qualification à toute personne cherchant à s'insérer sur le marché du travail. Ces mesures visent à donner une formation pour que les personnes les plus éloignées de l'emploi puissent se former et s'orienter vers des métiers à forte insertion. Une enveloppe de 3,574 M€ est proposée.

L'adaptation de la carte des formations se fonde sur les orientations définies dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales. Elle tient compte, d'une part, des besoins dans certaines professions de la rééducation, et tout particulièrement, masseur-kinésithérapeute. Et d'autre part, de la volonté d'assurer la régulation de l'offre de formation pour viabiliser les centres de formation et

rationaliser l'intervention régionale afin que la subvention régionale de fonctionnement constitue une réelle source d'équilibre. Les crédits proposés pour financer le fonctionnement des centres de formation s'élèvent à **165,408 M€**.

## Développer la qualité de la formation, l'innovation et la recherche dans les centres de formation

Alors que l'Ile-de-France est une terre de recherche et d'innovation, ces formations doivent également prendre le virage du numérique au service des nouvelles pédagogies d'apprentissage, notamment la pratique de la simulation. Pour les formations sociales, des équipements modernes constituent également un levier d'attractivité et de dynamisme. Parmi les **3,800 M€** consacrés à l'équipement et à l'investissement, pour le social uniquement, 0,750 M€ sont consacrés à la simulation en santé.

## Soutenir les publics en formation

La Région poursuit son engagement aux côtés des étudiants, notamment des boursiers dont le nombre augmente tous les ans, pour atteindre près de 9 000 bénéficiaires. Les bourses de tous les étudiants à tous les niveaux de formation sont alignées sur celles versées par les CROUS pour les étudiants de l'enseignement supérieur. La Région assure également le remboursement des indemnités de stage et de frais de transports pour les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes. Enfin, le fonds régional d'aide sociale (FRAS) est pérennisé pour soutenir la formation des étudiants les plus en difficulté et qui ne peuvent pas bénéficier d'une bourse. Les crédits consacrés aux aides aux étudiants s'élèvent à **31,186 M€**.

## En matière de politique de santé et de solidarité

### Agir dans les territoires pour une médecine de proximité et développer la prévention santé des jeunes

Le constat des disparités en matière d'accès à l'offre de soin en Ile-de-France est partagé par l'ensemble des acteurs de la santé. La Région entend jouer tout son rôle dans le maintien d'une médecine de proximité, dans le déploiement de solutions nouvelles et dans le développement de la prévention. Pour ce faire, un important volet santé a été approuvé dans le cadre de la démarche « Région solidaire », avec d'une part le renforcement et l'assouplissement des aides aux professionnels de santé, que ce soit pour leur installation ou leur maintien dans les territoires, et d'autre part le lancement d'actions expérimentales (coordination des professionnels de santé, télémédecine) pour optimiser l'offre de soins au profit des Franciliens. Comme elle a eu l'occasion de l'indiquer dans le cadre de l'avis rendu sur le Projet régional de santé 2018-2022, la Région entend à travers cet engagement se positionner comme un interlocuteur majeur dans le champ de la santé et souhaite mener ces actions en pleine coordination avec l'Agence Régionale de Santé.

Parallèlement à cet engagement aux côtés des collectivités et des professionnels de santé, la Région poursuivra en 2019 son action en matière de prévention santé, notamment à destination des jeunes. Comme en 2018, cette action se déclinera de différentes manières ; à travers la mise en œuvre concrète des grandes orientations dégagées fin 2017 dans le cadre du Forum Prévention Santé Jeunes (travail notamment sur les thématiques de l'hygiène de vie, de l'éducation à la vie affective et sexuelle, du bien-être et de la prévention des conduites addictives), dans le cadre de la poursuite du dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants franciliens boursiers et avec le développement de nouvelles fonctionnalités qui seront intégrées à l'outil iPass Contraception pour un meilleur service rendu aux jeunes Franciliens. En outre, la Région poursuivra sa mobilisation sans faille en matière de lutte contre le VIH dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Pour une Ile-de-France sans sida », en lien étroit avec les acteurs associatifs investis et reconnus sur ce sujet.

Enfin, la Région poursuivra bien entendu son soutien aux organismes associés qui interviennent dans le champ de la santé : le centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS), l'observatoire régional de santé (ORS) et le GIP transport sanitaire hospitalier d'Ile-de-France (TSHIF).

Pour mener à bien l'ensemble de ses actions dans le champ de la santé, la Région s'appuiera sur une dotation budgétaire de **6,010 M€** en autorisations d'engagement et de **5,750 M€** en autorisations de programme pour l'année 2019.

## **Une politique de solidarité et de soutien à la famille**

L'un des marqueurs forts de la deuxième partie du mandat régional est le déploiement d'une Région Ile-de-France solidaire, dont la finalité est double : renforcer le service rendu aux Franciliens d'une part ; lutter contre les fractures sociales et territoriales d'autre part. Pour atteindre ce double objectif, les politiques régionales qui relèvent de la démarche Région solidaire sont aujourd'hui conçues selon deux axes :

- positionner la Région « dans les interstices » en centrant son intervention, dans des champs de compétence non obligatoire, là où les autres acteurs publics n'interviennent pas et en initiant et soutenant des démarches innovantes ;
- ne plus apprêhender la Région uniquement comme pourvoyeur de subventions mais aussi, et avant tout, comme un acteur partenaire, facilitateur, incubateur et de mise en réseau.

Pour ce faire, l'action régionale en matière de solidarités en 2019 s'articulera autour des priorités suivantes :

- La poursuite d'une action ciblée à destination des Franciliens les plus précaires, notamment les femmes en difficulté à travers une politique d'accueil, de soutien et d'accompagnement, et les personnes fragiles avec le soutien à des solutions d'hébergement, à des projets socialement innovants ou encore avec l'aide annuelle attribuée par la Région au titre du plan Grand Froid.
- Le renforcement des actions à destination des familles, avec le soutien à des solutions innovantes en termes de modes de garde, que ce soit dans les zones rurales ou les quartiers défavorisés, l'aide au départ en vacances pour les plus démunis ou encore l'aide aux enfants en difficultés et le soutien à la parentalité.
- La poursuite des partenariats avec les grands acteurs de la solidarité, à l'instar de ce qui a été initié en 2017 avec le réseau Emmaüs et en 2018 avec la Croix Rouge, de manière à développer une action concertée et co-construite avec ces acteurs, gage d'une intervention la plus à même de répondre aux besoins du terrain.

Pour 2019, il est proposé d'inscrire **6,900 M€** en autorisations de programme et **2,955 M€** en autorisations d'engagement, dont une partie sera mutualisée avec les actions menées au titre du handicap.

## **La prise en compte du handicap**

La prise en compte du handicap procède d'une approche transversale à toutes les politiques régionales. Son pilotage est assuré par le délégué spécial auprès de la Présidente soutenu par la délégation du handicap dans les services. Il permet d'identifier, d'articuler et de développer les actions sectorielles dans l'ensemble des politiques dont la Région a la charge. Répertoriées dans l'Agenda 22, ce programme régional d'accessibilité universelle pour le handicap fait l'objet d'une révision annuelle. Il permet d'apprécier l'ampleur de l'engagement régional.

Pour le suivi de ces politiques et la définition des nouvelles, la Région s'appuie sur le nouveau Conseil consultatif du handicap (CCH) désigné en 2016. Une dotation en fonctionnement de **0,015 M€** permettra le fonctionnement de cette instance de concertation et de son partenariat élargi avec la Région de Bruxelles-Capitale.

En complément de cette approche globale, la Région mobilise des dotations spécifiques en soutien à des solutions innovantes en matière de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. En 2019, la Région entend également contribuer à la prise en charge des malades atteints des maladies d'Alzheimer en soutenant la création de places dans des structures spécialisées en lien avec des projets d'établissements novateurs. Il est proposé d'inscrire des financements spécifiques à hauteur de **6,900 M€** en autorisations de programme.

Les actions à destination des aidants seront poursuivies et renforcées et de nouveaux types de soutien seront expérimentés dans les domaines de la culture, de l'autisme, des troubles DYS et pour l'accès au soin des personnes en situation de handicap. Il est proposé d'inscrire des financements spécifiques à hauteur de **0,900 M€** en autorisations d'engagement pour ces actions (compris dans le fonds régional de solidarité et de soutien aux familles).



# **1ère PARTIE :**

## **LES PROPOSITIONS POUR 2019**

# **INVESTISSEMENT**

**PROJET DE BUDGET 2019**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2019**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
<b>901 - Formation professionnelle et apprentissage</b>	3,635	3,800	3,635	4,000
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	3,635	3,800	3,635	4,000
<b>Formations sanitaires</b>	2,175	2,340	2,175	2,540
<i>HP13-001</i>				
Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire	1,425	1,590	1,425	1,790
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	0,750	0,750	0,750	0,750
<b>Formations sociales</b>	1,460	1,460	1,460	1,460
<i>HP13-002</i>				
Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale	1,460	1,460	1,460	1,460
<b>904 - Santé et action sociale</b>	15,950	18,950	29,000	25,000
<b>41 - Santé</b>	4,250	5,750	3,995	3,995
<b>Accès aux soins des publics spécifiques</b>			0,095	0,095
<i>HP41-001</i>				
Accès aux soins des publics spécifiques			0,095	0,095
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>	4,000	5,500	3,700	3,700
<i>HP41-002</i>				
Fonds régional de résorption des déserts médicaux	4,000	5,500	3,700	3,700
<b>Soutien aux centres d'IVG</b>	0,250	0,250	0,200	0,200
<i>HP41-008</i>				
Equipement d'Unité fonctionnelle d'IVG	0,250	0,250	0,150	0,200
Participation à l'achat d'échographes			0,050	
<b>42 - Action sociale</b>	11,700	13,200	25,005	21,005
<b>Dispositif en faveur de la petite enfance</b>	0,500	1,000	0,355	0,230
<i>HP42-001</i>				
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance		1,000	0,130	0,130
Contrats d'aménagement régional - Soutien à la petite enfance - Actions territorialisées	0,500		0,225	0,100

**PROJET DE BUDGET 2019**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2019**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes âgées</b> <i>HP42-002</i>	<b>0,400</b>		<b>4,500</b>	<b>3,825</b>
Soutien à domicile des personnes âgées			0,300	0,300
Structures d'hébergement non médicalisées			0,200	0,200
Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer	0,400		4,000	3,325
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b> <i>HP42-003</i>	<b>4,300</b>	<b>5,300</b>	<b>7,600</b>	<b>7,600</b>
Établissements et services pour femmes en difficulté	2,800	2,800	2,500	2,500
Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri			3,400	3,400
Actions d'innovation sociale	1,500	2,500	1,700	1,700
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap</b> <i>HP42-004</i>	<b>6,500</b>	<b>6,900</b>	<b>12,550</b>	<b>9,350</b>
Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap	2,500		4,300	3,000
Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap	0,500		5,300	2,000
Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	2,500		2,400	0,300
Contrats d'aménagement régional - Dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap - Actions territorialisées	1,000		0,550	0,350
Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap		6,900		3,700
<b>TOTAL</b>	<b>19,585</b>	<b>22,750</b>	<b>32,635</b>	<b>29,000</b>
HP	19,585	22,750	32,635	29,000

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 901 - Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>4,000</b>
<b>Sous fonction 13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>4,000</b>
2031 : Frais d'études	0,040
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	1,960
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	0,500
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,500
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	1,000
<b>CHAPITRE 904 - Santé et action sociale</b>	<b>25,000</b>
<b>Sous fonction 41 - Santé</b>	<b>3,995</b>
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,011
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,880
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,142
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	0,109
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,263
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	1,590
<b>Sous fonction 42 - Action sociale</b>	<b>21,005</b>
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,270
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,500
204162 : SPIC - Bâtiments et installations	2,000
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,200
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	2,460
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	2,250
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	12,325
<b>TOTAL</b>	<b>29,000</b>

# **PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION**

## **901 - Formation professionnelle et apprentissage**

### **13 - Formations sanitaires et sociales**

#### **Programme : Formations sanitaires**

##### **Action : Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire**

Pour 2019, le budget d'équipements est proposé à **0,770 M€** et **0,750 M€** supplémentaires sont ciblés pour le développement d'équipements de simulations.

Le développement de la simulation en santé grâce aux technologies est inscrit dans le cadre de l'axe 3 du schéma régional des formations sanitaires et sociales. Des groupes de travail sont en cours avec les instituts de formation, les universités et l'ARS. L'objectif est de définir la politique régionale à mettre en œuvre afin que tous les étudiants infirmiers sur l'ensemble du territoire soient formés, si possible en équipes pluridisciplinaires avec des étudiants en médecine, tout en utilisant les équipements existants universitaires ou dans les instituts.

Enfin, une enveloppe de **0,070 M€** est proposée en 2019 pour poursuivre le développement d'une solution informatique qui améliorera la qualité du recueil des données financières et comptables des organismes de formation et facilitera ainsi le contrôle budgétaire et également la gestion et le suivi des autorisations et des agréments.

Les crédits de paiement proposés s'élèvent à **1,790 M€**.

##### **Action : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire**

Une enveloppe de **0,750 M€**, stable par rapport au BP 2018, est proposée en autorisations de programme et en crédits de paiement au titre du fonds d'urgence lancé en 2016 pour les mises aux normes sécurité et d'accessibilité afin que la Région puisse intervenir très rapidement sur les situations les plus urgentes mettant en danger la sécurité des personnes même si ces cela ne relève pas de sa compétence mais de celle de l'Etat.

#### **Programme : Formations sociales**

##### **Action : Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale**

La Région intervient prioritairement pour co-financer des projets de mise aux normes (incendie et accessibilité) et d'aménagement des locaux.

Pour le budget 2019, il est proposé de reconduire la dotation 2018 à hauteur de **1,460 M€** en autorisations de programme et en crédits de paiement pour soutenir des projets d'investissement et d'équipement des écoles et instituts en travail social.

## **904 - Santé et action sociale**

### **41 - Santé**

#### **Programme : Accès aux soins des publics spécifiques**

##### **Action : Accès aux soins des publics spécifiques**

Une enveloppe de **0,095 M€** est proposée en crédits de paiement au budget 2019 afin de couvrir les engagements antérieurs.

#### **Programme : Renforcement de l'offre de soins**

##### **Action : Fonds régional de résorption des déserts médicaux**

La Région souhaite poursuivre son action visant à résorber les déserts médicaux et encourager l'installation de professionnels médicaux sur l'ensemble du territoire francilien.

L'adoption de la délibération « Région Solidaire » en juillet 2018 a permis d'élargir les périmètres d'intervention, simplifier et alléger les démarches en faveur des professionnels de santé. Dans la continuité, la Région prévoit d'intensifier ses efforts dans les zones les plus carencées en matière d'offre de soin et ainsi orienter ses aides en tenant compte des réalités de terrain. Afin de répondre au mieux aux aspirations des jeunes professionnels de santé et de favoriser l'accès aux soins des Franciliens, la priorité continuera d'être accordée à l'aide à la création de structures d'exercice collectif (maisons de santé pluri-professionnelles et centres de santé).

Le partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les collectivités territoriales a vocation à rester fort afin de simplifier et accélérer le financement des opérateurs.

Une dotation de **5,500 M€** en autorisations de programme et de **3,700 M€** en crédits de paiement est proposée pour 2019 sur cette action.

#### **Programme : Soutien aux centres d'IVG**

##### **Action : Equipement d'Unité fonctionnelle d'IVG**

Conformément à l'engagement de la Région en faveur des femmes, particulièrement lorsqu'elles sont en difficulté, cette action doit permettre de poursuivre l'équipement d'unités fonctionnelles d'IVG dans le cadre du soutien aux centres de planification - contraception - IVG. L'effort budgétaire en faveur de cet engagement sera maintenu.

Ainsi, une dotation de **0,250 M€** en autorisations de programme et de **0,200 M€** en crédits de paiement est proposée sur cette action pour 2019.

## **42 - Action sociale**

### **Programme : Dispositif en faveur de la petite enfance**

#### **Action : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance**

Dans un contexte démographique particulièrement dynamique en Île-de-France, la question du mode de garde de ses enfants avant l'âge de la scolarisation obligatoire est une problématique largement partagée par les Franciliens, d'autant que l'offre de garde du petit enfant est très inégalement répartie selon les territoires.

Face à ce constat, la Région souhaite se positionner comme un acteur engagé, actif et solidaire des familles franciliennes, protecteur de la petite enfance, facilitateur des femmes souhaitant retourner à l'emploi et, enfin, incitateur de solutions nouvelles pour aider et former les personnels intervenant dans le secteur de la petite enfance.

Notre objectif est de permettre à des initiatives publiques ou privées innovantes de prendre corps ou de se développer : ainsi la Région entend soutenir les structures qui proposent des horaires atypiques, des gardes itinérantes dans les territoires ruraux ou encore un accueil spécifique des enfants en situation de handicap.

Ainsi, pour les projets relevant du soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2019 une dotation globale de **1,000 M€** en autorisations de programme et de **0,130 M€** en crédits de paiement.

#### **Action : Contrats d'aménagement régional - Soutien à la petite enfance - Actions territorialisées**

Il est proposé d'inscrire une dotation de **0,100 M€** en crédits de paiement afin de couvrir les engagements antérieurs.

### **Programme : Dispositif en faveur des personnes âgées**

#### **Action : Soutien à domicile des personnes âgées**

Une dotation de **0,300 M€** est inscrite en crédits de paiement sur cette action au titre des engagements passés.

#### **Action : Structures d'hébergement non médicalisées**

Une enveloppe de **0,200 M€** est proposée au budget 2019 en crédits de paiement afin de couvrir les engagements antérieurs.

#### **Action : Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer**

Une dotation de **3,325 M€** est proposée en crédits de paiement sur cette action au budget 2019.

### **Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire**

#### **Action : Établissements et services pour femmes en difficulté**

Les femmes et les problématiques qui les touchent constituent une priorité affirmée de la Région. Ainsi le soutien qui leur est apporté, particulièrement lorsqu'elles sont en difficulté, est un axe fort des politiques sociales régionales.

La Région souhaite ainsi poursuivre son intervention dans le cadre de la protection des femmes en difficulté et de leurs enfants, notamment celles victimes de violences intrafamiliales. Par cette action, elle contribue au financement de projets de création, de restructuration et d'équipement de centres d'accueil et d'hébergement accueillant ces personnes vulnérables.

Une dotation de **2,800 M€** est prévue en autorisations de programme et de **2,500 M€** en crédits de paiement sur cette action en 2019.

## **Action : Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri**

Une dotation de **3,400 M€** est inscrite en crédits de paiement afin de couvrir les engagements antérieurs.

## **Action : Actions d'innovation sociale**

L'adoption de la délibération « Région Solidaire » en juillet 2018 a réaffirmé l'engagement de la Région en faveur des plus démunis. La démarche de Région solidaire se traduit dans sa mobilisation contre les inégalités et en faveur de la cohésion sociale et territoriale, afin de répondre aux besoins des Franciliens les plus en difficulté sur la totalité du territoire, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. Pour déployer cette démarche de solidarité, la Région privilégiera deux axes d'intervention : d'une part le développement de l'innovation au bénéfice des plus fragiles ; d'autre part la poursuite des partenariats avec les grands acteurs de la solidarité comme cela a été fait avec Emmaüs en 2017 et la Croix Rouge en 2019.

Une dotation de **2,500 M€** en autorisations de programme et de **1,700 M€** en crédits de paiement est proposée pour 2019 sur cette action.

## **Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap**

### **Action : Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap**

Une enveloppe budgétaire de **3,000 M€** est inscrite en crédits de paiement au titre des engagements antérieurs.

### **Action : Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap**

Une dotation de **2,000 M€** en crédits de paiement est proposée au budget 2019 afin de couvrir les engagements antérieurs.

### **Action : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap**

Il est proposé d'inscrire une dotation de **0,300 M€** en crédits de paiement afin de couvrir les engagements antérieurs.

### **Action : Contrats d'aménagement régional - Dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap - Actions territorialisées**

Une dotation de **0,350 M€** est proposée au budget 2019 afin de couvrir les engagements antérieurs.

### **Action : Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap**

Cette nouvelle ligne regroupe désormais les quatre actions "Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap", "Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap", "Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap" et l'action "Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer".

Ce regroupement de quatre actions permettra de soutenir des projets innovants d'établissements et services médico-sociaux pour les enfants, les adultes et les personnes dépendantes de par leur vieillissement. Il permettra également de soutenir les innovations sociales et de poursuivre la recherche et l'émergence de structures de pointe dans les questions de santé et de solidarité.

Une dotation de **6,900 M€** en autorisations de programme et de **3,700 M€** en crédits de paiements est proposée pour 2019 sur cette action.

## **FONCTIONNEMENT**

**PROJET DE BUDGET 2019**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2019**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
<b>931 - Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>198,974</b>	<b>200,310</b>	<b>198,974</b>	<b>200,310</b>
<b>11 - Formation professionnelle</b>	<b>3,574</b>	<b>3,574</b>	<b>3,574</b>	<b>3,574</b>
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	3,574	3,574	3,574	3,574
HP11-011				
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	3,574	3,574	3,574	3,574
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>195,400</b>	<b>196,736</b>	<b>195,400</b>	<b>196,736</b>
<b>Formations sanitaires</b>	<b>154,482</b>	<b>156,020</b>	<b>154,482</b>	<b>156,020</b>
HP13-001				
Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires	23,421	23,848	23,421	23,848
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire	129,082	129,838	129,082	129,838
Indemnités stages et remboursements transports masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute	1,979	2,334	1,979	2,334
<b>Formations sociales</b>	<b>40,351</b>	<b>40,174</b>	<b>40,351</b>	<b>40,174</b>
HP13-002				
Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales	4,333	4,604	4,333	4,604
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale	36,018	35,570	36,018	35,570
<b>Mesures diverses</b>	<b>0,167</b>	<b>0,142</b>	<b>0,167</b>	<b>0,142</b>
HP13-003	0,095	0,070	0,095	0,070
PR13-003	0,072	0,072	0,072	0,072
Mesures diverses	0,167	0,142	0,167	0,142
<b>Fonds régional d'aide sociale</b>	<b>0,400</b>	<b>0,400</b>	<b>0,400</b>	<b>0,400</b>
HP13-004				
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires	0,200	0,200	0,200	0,200
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales	0,200	0,200	0,200	0,200

**PROJET DE BUDGET 2019**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2019**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Proposition BP 2019	BP 2018	Proposition BP 2019
	M €	M €	M €	M €
<b>934 - Santé et Action sociale</b>	<b>8,441</b>	<b>8,980</b>	<b>8,441</b>	<b>8,980</b>
<b>40 - Services communs</b>	<b>0,695</b>	<b>0,684</b>	<b>0,695</b>	<b>0,684</b>
<b>Observatoires et organismes consultatifs</b>	<b>0,695</b>	<b>0,684</b>	<b>0,695</b>	<b>0,684</b>
<i>HP40-004</i>				
Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical	0,005	0,015	0,005	0,015
Observatoire régional de la santé	0,690	0,669	0,690	0,669
<b>41 - Santé</b>	<b>5,791</b>	<b>5,341</b>	<b>5,791</b>	<b>5,341</b>
<b>Prévention et éducation à la santé</b>	<b>5,591</b>	<b>5,141</b>	<b>5,591</b>	<b>5,141</b>
<i>HP41-001</i>				
CRIPS	2,971	2,881	2,971	2,881
Prévention santé - Jeunes	0,350	0,350	0,350	0,350
Aide à la mutuelle des étudiants	1,600	1,240	1,600	1,240
Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins	0,220	0,220	0,220	0,220
Développement régional de l'e-santé	0,100	0,100	0,100	0,100
Région solidaire en santé	0,050	0,050	0,050	0,050
Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG	0,300	0,300	0,300	0,300
<b>Transport aérien d'urgence</b>	<b>0,200</b>	<b>0,200</b>	<b>0,200</b>	<b>0,200</b>
<i>HP41-004</i>				
GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France	0,200	0,200	0,200	0,200
<b>42 - Action sociale</b>	<b>1,955</b>	<b>2,955</b>	<b>1,955</b>	<b>2,955</b>
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>1,955</b>	<b>2,955</b>	<b>1,955</b>	<b>2,955</b>
<i>HP42-003</i>				
Fonds régional de solidarité et soutien aux familles	1,955	2,955	1,955	2,955
<b>TOTAL</b>	<b>207,415</b>	<b>209,290</b>	<b>207,415</b>	<b>209,290</b>
HP	207,343	209,218	207,343	209,218
PR	0,072	0,072	0,072	0,072

# RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 931 - Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>200,310</b>
<b>Sous fonction 11 - Formation professionnelle</b>	<b>3,574</b>
65735 : Autres groupements de collectivites et EPL	2,000
65738 : Organismes publics divers	0,100
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	1,474
<b>Sous fonction 13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>196,736</b>
617 : Études et recherches	0,050
6228 : Divers	0,074
6234 : Réceptions	0,010
6513 : Bourses	28,852
65733 : Départements	0,900
65735 : Autres groupements de collectivites et EPL	1,250
65738 : Organismes publics divers	108,600
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	57,000
<b>CHAPITRE 934 - Santé et Action sociale</b>	<b>8,980</b>
<b>Sous fonction 40 - Services communs</b>	<b>0,684</b>
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	0,684
<b>Sous fonction 41 - Santé</b>	<b>5,341</b>
65738 : Organismes publics divers	0,200
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	5,141
<b>Sous fonction 42 - Action sociale</b>	<b>2,955</b>
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit prive	2,955
<b>TOTAL</b>	<b>209,290</b>

# **PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION**

## **931 - Formation professionnelle et apprentissage**

### **11 - Formation professionnelle**

**Programme : Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture**

**Action : Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture**

Ces financements au titre de la formation professionnelle continue sont consacrés aux formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture dans les centres de formation tels que les GRETA et les centres de formation privés, non financés par la subvention globale de fonctionnement.

L'aide régionale est versée aux instituts de formation afin d'assurer la gratuité de la formation pour les demandeurs d'emploi et de leur permettre d'accéder à ces métiers porteurs d'emploi.

Pôle emploi cofinance des places. Dans l'attente de la confirmation du montant de la subvention 2019 par Pôle emploi, la somme de 1,000 M€ a été intégrée dans la dotation 2018. Le financement régional est maintenu au même niveau.

Afin de poursuivre l'intervention régionale sur ces deux formations de niveau V qui assurent une excellente insertion et d'assurer ainsi la mise en œuvre du service public régional de la formation, les dotations proposées au budget 2019 sont stables par rapport à 2018 soit **3,574 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

## **13 - Formations sanitaires et sociales**

### **Programme : Formations sanitaires**

#### **Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires**

Il est proposé d'inscrire **23,848 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au budget 2019 pour les bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires, soit +0,679 M€ par rapport aux affectations 2018.

Tenant compte des augmentations d'effectifs sur les dernières années, la dotation 2019 prévoit une progression de +5 % des effectifs d'étudiants boursiers (aux alentours de 400 étudiants).

#### **Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire**

Les **129,838 M€** proposés au budget 2019 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (soit +2,269 M€ par rapport à la prévision d'affectation 2018) permettront de financer les dépenses de fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire (47 organismes sont financés depuis la décentralisation), essentiellement constituées des frais de personnel, et de poursuivre le financement de la gratuité des formations de niveau V.

Dans le cadre de sa compétence transférée par l'Etat (loi du 13 août 2004), la Région doit intervenir pour assurer l'équilibre des budgets. Néanmoins, le cadre défini par la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 donne à la Région la possibilité de maîtriser l'évolution des dépenses, dans le cadre de la procédure contradictoire annuelle avec chaque institut.

Il est proposé de retenir notamment les évolutions de dépenses suivantes :

##### **- Evolution des charges et notamment de la masse salariale : 1,025 M€**

Les personnels sont essentiellement des personnels de la fonction publique hospitalière. Tous les ans, les dépenses de personnel qui constituent environ 80% des dépenses évoluent de façon mécanique en raison de l'ancienneté et de la progression des carrières des personnels.

Pour autant, aucune augmentation n'est répercutée sans analyse des besoins de chaque centre, dans le cadre de la procédure contradictoire.

##### **- Réforme du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute : 0,523 M€**

Suite à la réforme du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, des financements complémentaires sont accordés par la Région aux instituts de formation financés pour tenir compte de la montée en charge des promotions et notamment de l'année supplémentaire, la nouvelle 4<sup>ème</sup>. Un droit à compensation de 0,523 M€ a été attribué à la Région Ile-de-France, il est proposé d'intégrer ces crédits au BP 2019.

##### **- Création de places nouvelles : 0,132 M€**

Répondant aux besoins en emplois sur les territoires particulièrement forts pour les métiers d'aide-soignant et masseurs-kinésithérapeutes déjà pointés dans le schéma régional, la Région prévoit la création de places nouvelles dans ces deux formations en 2019.

##### **- Poursuite du financement des formations masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute dans des instituts publics : 0,095 M€**

Répondant aux préconisations du schéma régional des formations sanitaires et sociales, des places nouvelles ont été ouvertes pour les formations en masso-kinésithérapie et ergothérapie. Des formations sont dispensées dans des instituts publics : ENKRE à Saint-Maurice (94) et Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan les Mureaux (78). La Région doit poursuivre le financement de la montée de charge des effectifs formés.

#### **Action : Indemnités stages et remboursements transports masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute**

Les textes réglementaires disposent que les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes bénéficient d'indemnités de stage et du remboursement des frais de transport qui sont versés par la Région suite à un transfert de compensation de l'Etat. La Région finance ces remboursements. Une subvention est versée aux centres de formation qui assurent le remboursement des étudiants.

Pour l'année 2019, il est proposé de considérer l'impact du financement des étudiants en 4<sup>ème</sup> année en

formation masseurs-kinésithérapeutes (1<sup>ères</sup> années rentrées en septembre 2015). Cette charge supplémentaire de 0,561 M€ devrait faire l'objet d'une compensation de l'Etat.

Tenant compte de la pénurie criante des masseurs-kinésithérapeutes et dans une moindre mesure des autres professions de la rééducation, le schéma régional des formations sanitaires et sociales prévoit l'augmentation de l'offre de formation. Si cette offre progresse, la Région devra financer les indemnités de stage et les frais de transport des étudiants, sans compensation de l'Etat, s'agissant d'une décision régionale à hauteur de 0,023 M€

Il est proposé d'inscrire **2,334 M€** au budget 2019 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement soit une hausse de 0,584 M€ par rapport aux affectations 2018.

## Programme : Formations sociales

### Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales

Il est proposé d'inscrire **4,604 M€** au budget 2019 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (+1,075 M€ par rapport à la prévision d'affectation 2018) pour tenir compte de la hausse des effectifs d'étudiants boursiers (environ 80 boursiers supplémentaires en 2019).

### Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale

Il est proposé d'inscrire **35,570 M€** au budget 2019 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (+0,351 M€ par rapport à la prévision d'affectation 2018) pour couvrir les dépenses de fonctionnement des formations financées par la Région dans les centres de formation en travail social.

La Région verse une subvention globale de fonctionnement à 24 établissements de formation en travail social. Cadrée par la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020, elle est analysée tous les ans lors d'une procédure contradictoire afin de contrôler les évolutions des budgets.

Dans le secteur, les années 2018 et 2019 constituent des années charnières. En effet, mettant en œuvre une nouvelle compétence, la Région a lancé des appels à projets pour réviser toute la carte des formations dispensées et financées. Trois critères sont analysés : la qualité, l'équilibre territorial et la soutenabilité financière. Une nouvelle carte des formations plus optimisée et mieux répartie sur le territoire sera mise en œuvre en avril 2019 ou en avril 2020, selon les diplômes préparés. Les conventions d'objectifs et de moyens seront donc revues en fonction des résultats des appels à projets, tout en assurant l'achèvement des formations en cours.

Pour 2019, il est proposé de retenir notamment les évolutions suivantes :

#### - Évolution des charges et notamment de la masse salariale : 0,282 M€

Ces crédits supplémentaires permettront pour financer l'évolution des charges de personnel. Cet accompagnement sera modulé et ajusté en fonction des besoins de chaque centre présentés dans le cadre de la procédure budgétaire contradictoire menée avec les centres de formation.

#### - Financement d'une situation exceptionnelle : 0,069 M€

Il s'agit de prévoir des financements pour accompagner la fin du déménagement de l'Ecole de Formation Psycho-Pédagogique (75) qui s'installe à Paris (15<sup>ème</sup>).

## Programme : Mesures diverses

### Action : Mesures diverses

#### - Convention logement d'urgence avec l'URHAJ

Pour répondre à l'extrême tension pesant sur les logements d'urgence des étudiants, une convention est signée entre l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes et la Région pour le logement des apprentis et des étudiants des formations sanitaires et sociales. Pour faire vivre le partenariat, il est proposé de poursuivre le financement de la partie « formations sanitaires et sociales » dans le cadre de la convention 2017-2019 pour **0,010 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement en 2019.

#### - Étude insertion

Les chiffres de l'insertion en emploi sont cruciaux dans le pilotage d'une politique de formation et pourront alimenter les données de l'entrée dans l'emploi du portail régional de l'orientation.

L'année 2018 a été consacrée à la préparation du lancement d'une étude insertion. En effet, avant de pouvoir interroger les étudiants, chacun d'entre eux doit avoir donné son accord pour être interrogé.

Il est proposé de reconduire l'enveloppe de **0,050 M€** pour 2019 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour lancer l'étude insertion des infirmiers.

#### - Communauté des partenaires

**0,010 M€** sont proposés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour participer au financement d'un événement pour les étudiants ou d'autres initiatives afin de valoriser les étudiants des formations sanitaires et sociales. L'enveloppe proposée en 2019 est stable par rapport à 2018.

#### - Mission spécifique « formations sanitaires et sociales » à Défi-Métiers

Afin de remplir les objectifs du schéma des formations sanitaires et sociales en termes de planification de l'offre de formation, la fonction d'observation est indispensable. Dans ce cadre, le partenariat avec Défi Métiers est essentiel pour poursuivre le travail engagé dans les études portant sur l'emploi et la formation du secteur.

Il est proposé que la contribution du présent budget à cet objectif soit maintenue à **0,072 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour accompagner la mission spécifique liée aux formations sanitaires et sociales.

### Programme : Fonds régional d'aide sociale

Ce dispositif permet d'attribuer une aide financière aux élèves et étudiants rencontrant des difficultés financières et non éligibles aux bourses (principalement des demandeurs d'emploi indemnisés).

Les deux actions relatives au FRAS sanitaire et social sont regroupées au sein d'un même programme pour s'adapter au mieux aux besoins des 200 bénéficiaires.

Il est proposé de poursuivre le financement de ce dispositif à hauteur de **0,400 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, répartis à égalité entre le sanitaire et social (**0,200 M€** proposés sur chaque ligne).

## **934 - Santé et Action sociale**

### **40 - Services communs**

#### **Programme : Observatoires et organismes consultatifs**

##### **Action : Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical**

Le Conseil Consultatif du Handicap se réunit deux à trois fois dans l'année en fonction de l'actualité. Il entend accueillir en 2019 son homologue bruxellois.

Une dotation de **0,015 M€** en autorisations d'engagement et de **0,015 M€** en crédits de paiement est proposée sur cette action pour 2019.

##### **Action : Observatoire régional de la santé**

Département autonome de l'IAU Ile de France, l'ORS est un organisme qui concourt à l'observation et à l'étude des problèmes sanitaires et sociaux en Ile-de-France, avec pour mission générale d'offrir une aide à la décision dans le domaine sanitaire et social.

Un nouveau programme d'études sera travaillé pour 2019, en lien avec l'ARS, et dans la continuité de la convention triennale approuvée en juillet 2017, couvrant les années 2017, 2018 et 2019, afin de permettre à l'ORS de poursuivre les travaux engagés et d'envisager de nouvelles études à lancer ou les appuis à apporter sur les nouveaux dispositifs en santé dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques.

Il est proposé sur cette action une dotation de **0,669 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour 2019.

## **41 - Santé**

### **Programme : Prévention et éducation à la santé**

#### **Action : CRIPS**

Les nouvelles orientations adoptées en 2016 en matière de prévention santé mobilisent largement le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes, organisme associé de la Région, qui s'est engagé à accompagner et à apporter une expertise sur les différents projets portés par la Région. L'objectif en 2019 est de poursuivre l'engagement en faveur de la santé des jeunes (notamment en déclinant de manière concrète le plan de prévention santé jeunes), et de poursuivre l'engagement en faveur du plan « Pour une Ile-de-France sans sida ».

Une dotation de **2,881 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiements est proposée sur cette action en 2019.

#### **Action : Prévention santé - Jeunes**

Cette nouvelle ligne reprend les objectifs de la précédente ligne « Fonds de prévention santé jeunes », avec la volonté d'intervenir plus largement en matière de prévention, tout en gardant une priorité en faveur des jeunes. C'est dans cet esprit qu'une modification de libellé est proposée.

La mesure est reconduite en 2019 à budget constant répondant ainsi à l'objectif de poursuivre l'engagement en faveur de la santé des jeunes et de décliner de manière concrète et opérationnelle le plan de prévention santé jeunes. Sur ce dernier point, deux actions concrètes seront engagées en 2019 : une campagne de sensibilisation sur le sommeil et une action autour du bien-être et de la santé mentale des jeunes. Parallèlement, cette mesure permettra de poursuivre l'engagement en faveur d'une Ile-de-France sans sida.

Une dotation de **0,350 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiements est proposée sur cette action en 2019.

#### **Action : Aide à la mutuelle des étudiants**

La Région souhaite poursuivre son engagement en faveur des étudiants les plus modestes et garantir leur accès aux soins. Il est donc proposé de poursuivre le dispositif, avec un certain nombre d'exigences nouvelles qui ont été imposées à l'opérateur Harmonie Mutuelle, à savoir :

- un meilleur déploiement de la communication sur le dispositif ;
- une augmentation du nombre et des lieux de permanence et interventions dans les établissements;
- l'assouplissement des modalités d'adhésion pour les étudiants ;
- le renforcement du partenariat avec les CROUS ;
- le renforcement des actions de prévention ;
- le développement de services adaptés au public étudiant.

En agissant ainsi, la Région souhaite donner toute sa chance à ce dispositif. Une évaluation de ces nouvelles mesures sera réalisée à mi-parcours afin d'analyser le niveau d'utilité de cette aide auprès des bénéficiaires, d'autant plus au regard de la réforme de l'Etat qui prévoit la suppression du régime de sécurité sociale étudiante.

Une dotation de **1,240 M€** en autorisations d'engagement et de **1,240 M€** en crédits de paiement est proposée en 2019 sur cette action

#### **Action : Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins**

Cette nouvelle ligne reprend les objectifs de la précédente ligne « Bourse régionale d'aide à l'installation médicale », avec la volonté d'intervenir plus largement en faveur des professionnels de santé. C'est dans cet esprit qu'une modification de libellé est proposée.

Dans un contexte de virage ambulatoire, de vieillissement de la population et de développement des maladies chroniques, une pénurie de masseurs-kinésithérapeutes et de sages-femmes est observée en Île-de-France. L'augmentation de la demande de soins entraîne un fort besoin de ces professionnels, en exercice libéral ou en établissements médico-sociaux. La Région entend donc les soutenir pour les inciter à s'installer sur les territoires, à travers une bourse régionale versée au cours de leurs deux

dernières années d'étude, en lien avec une collectivité partenaire.

Parallèlement, conformément aux engagements pris dans le cadre de Région solidaire, de nouvelles actions seront menées avec et pour les professionnels de santé : lancement d'une action expérimentale pour développer la coordination entre ces professionnels sur un territoire donné pour améliorer l'offre de soins aux Franciliens ; mise en place d'un vaste plan d'action pour accompagner les professionnels de santé en souffrance pour prévenir les risques de "burn out" et de suicide.

Une dotation de **0,220 M€** en autorisations d'engagement et de **0,220 M€** en crédits de paiement est proposée en 2019 sur cette action.

#### **Action : Développement régional de l'e-santé**

La Région souhaite poursuivre, le développement des capacités numériques en matière de santé sur le territoire francilien. Les nouvelles possibilités techniques et législatives permettent d'envisager un essor de la télémédecine afin d'apporter des solutions nouvelles dans la lutte contre la désertification médicale. Dans le cadre de son action de Région solidaire, la Région lancera un Appel à Manifestation d'intérêt afin de soutenir les projets d'e-santé sur les territoires en prenant en compte les besoins en investissement et en fonctionnement des porteurs de projets. Assurer une prise en charge des frais de fonctionnement est la garantie d'offrir aux acteurs du territoire les possibilités de tirer pleinement partie des équipements de télémédecine.

Une dotation de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée sur cette action en 2019.

#### **Action : Région solidaire en santé**

Cette nouvelle ligne reprend une partie des objectifs de la précédente ligne « Portail Région solidaire » en retenant un intitulé plus conforme aux actions envisagées, notamment les nouveaux axes mis en avant dans le cadre de la démarche Région solidaire (lutte contre la solitude...).

Une dotation de **0,050 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée sur cette action en 2019.

#### **Action : Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG**

La mesure est reconduite en 2019 à budget constant répondant ainsi à l'objectif de poursuivre l'engagement en faveur de la prévention et de la sensibilisation dans le domaine de la sexualité, de la contraception et de la lutte contre les grossesses non désirées. En particulier la Région soutient la Fédération régionale du mouvement français pour le planning familial.

Une dotation de **0,300 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée sur cette action en 2019.

### **Programme : Transport aérien d'urgence**

#### **Action : GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France**

La mesure est reconduite en 2019 pour cet organisme associé de la Région. Une nouvelle convention triennale entre la Région, l'ARS et l'APHP avait été approuvée en janvier 2017 (CP 2017-038 du 27 janvier 2017) fixant les missions et modalités de fonctionnement du GIP TSHIF pour 5 ans.

Une dotation de **0,200 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiements est proposée sur cette action en 2019.

## **42 - Action sociale**

### **Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire**

#### **Action : Fonds régional de solidarité et soutien aux familles**

La politique de solidarité mise en place par la Région se concentre sur le soutien aux plus fragiles, notamment les familles en difficulté ou encore les jeunes. Ce fonds de solidarité, mis en place en 2016, permet la mise en œuvre de différents appels à projets thématiques annuels (aide au départ en vacances, enfants en précarité et leur famille, femmes en difficulté, soutien aux aidants) qui permettent de financer des actions à l'initiative d'associations qui œuvrent pour les Franciliens les plus précarisés. Ce fonds permet aussi de déployer chaque année l'aide de la Région dans le cadre du plan Grand Froid, ainsi que des actions soutenues dans le cadre des partenariats avec les grands acteurs de la solidarité.

Il œuvre pour le soutien aux actions innovantes à destination des aidants familiaux, le soutien à des rapprochements entre les établissements médico-sociaux et les établissements culturels, le soutien pour améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et enfin propose un volet d'aides pour faciliter le repérage précoce des enfants autistes et/ou présentant des troubles DYS.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la délibération « Région solidaire » en juillet 2018, l'exécutif régional souhaite renforcer et élargir cet axe d'intervention. Ce faisant, une dotation de **2,955 M€** en autorisations d'engagement et de **2,955 M€** en crédits de paiement est proposée pour 2019 sur cette action.

# **ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

## INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2019	Proposition d'AP pour 2019	Echéancier des crédits de paiement			
			2019	2020	2021	Au-delà
<b>901 - Formation professionnelle et apprentissage</b>						
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>6,878</b>	<b>3,800</b>	<b>4,000</b>	<b>2,997</b>	<b>2,770</b>	<b>0,911</b>
<b>Formations sanitaires</b>	<b>3,978</b>	<b>2,340</b>	<b>2,540</b>	<b>1,547</b>	<b>1,320</b>	<b>0,911</b>
<b>HP13-001</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	3,978		2,040 0,500	1,000 0,547	0,773 0,547	0,165 0,746
<b>Formations sociales</b>	<b>2,900</b>	<b>1,460</b>	<b>1,460</b>	<b>1,450</b>	<b>1,450</b>	
<b>HP13-002</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	2,900		1,022 0,438	0,939 0,511	0,939 0,511	
<b>904 - Santé et action sociale</b>						
<b>41 - Santé</b>	<b>9,598</b>	<b>5,750</b>	<b>3,995</b>	<b>4,480</b>	<b>4,325</b>	<b>2,548</b>
<b>Accès aux soins des publics spécifiques</b>	<b>0,400</b>		<b>0,095</b>	<b>0,205</b>	<b>0,100</b>	
<b>HP41-001</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	0,400		0,095	0,205	0,100	
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>	<b>8,548</b>	<b>5,500</b>	<b>3,700</b>	<b>4,000</b>	<b>4,000</b>	<b>2,348</b>
<b>HP41-002</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	8,548		2,700 5,500	2,500 1,000	2,500 1,500	0,848 1,500
<b>Soutien aux centres d'IVG</b>	<b>0,650</b>	<b>0,250</b>	<b>0,200</b>	<b>0,275</b>	<b>0,225</b>	<b>0,200</b>
<b>HP41-008</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	0,650		0,150 0,250	0,200 0,050	0,150 0,075	0,150 0,050
<b>42 - Action sociale</b>	<b>37,073</b>	<b>13,200</b>	<b>21,005</b>	<b>12,525</b>	<b>9,200</b>	<b>7,543</b>
<b>Dispositif en faveur de la petite enfance</b>	<b>0,660</b>	<b>1,000</b>	<b>0,230</b>	<b>0,400</b>	<b>0,500</b>	<b>0,530</b>
<b>HP42-001</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	0,660		0,030 1,000	0,200 0,200	0,250 0,250	0,180 0,350
<b>Dispositif en faveur des personnes âgées</b>	<b>7,713</b>		<b>3,825</b>	<b>2,175</b>	<b>1,000</b>	<b>0,713</b>
<b>HP42-002</b> écheancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	7,713		3,825	2,175	1,000	0,713
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>14,800</b>	<b>5,300</b>	<b>7,600</b>	<b>6,500</b>	<b>4,500</b>	<b>1,500</b>

## INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2019	Proposition d'AP pour 2019	Echéancier des crédits de paiement			
			2019	2020	2021	Au-delà
<b>HP42-003</b> échéancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	14,800		6,100 5,300	5,000 1,500	3,000 1,500	0,700 0,800
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap</b>	<b>13,900</b>	<b>6,900</b>	<b>9,350</b>	<b>3,450</b>	<b>3,200</b>	<b>4,800</b>
<b>HP42-004</b> échéancier des CP sur AP antérieures à 2019 échéancier des CP sur AP 2019	13,900		7,400 6,900	1,500 1,950	1,250 1,950	3,750 1,050
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>53,549</b>	<b>22,750</b>	<b>29,000</b>	<b>20,002</b>	<b>16,295</b>	<b>11,002</b>
Total des CP sur AP antérieures à 2019	53,549		23,362	13,719	9,962	6,506
Total des CP sur AP 2019		22,750	5,638	6,283	6,333	4,496

## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2019	Proposition d'AE pour 2019	Echéancier des crédits de paiement			
			2019	2020	2021	Au-delà
<b>931 - Formation professionnelle et apprentissage</b>						
<b>11 - Formation professionnelle</b>	<b>3,021</b>	<b>3,574</b>	<b>3,574</b>	<b>3,574</b>	<b>3,021</b>	
Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	3,021	3,574	3,574	3,574	3,021	
<b>HP11-011</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2019	3,021		1,500	1,521		
échéancier des CP sur AE 2019		3,574	2,074	1,500		
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>4,446</b>	<b>196,736</b>	<b>196,736</b>	<b>4,446</b>		
Formations sanitaires	3,191	156,020	156,020	3,191		
<b>HP13-001</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2019	3,191		3,191			
échéancier des CP sur AE 2019		156,020	152,829	3,191		
Formations sociales	0,880	40,174	40,174	0,880		
<b>HP13-002</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2019	0,880		0,880			
échéancier des CP sur AE 2019		40,174	39,294	0,880		
Mesures diverses	0,375	0,142	0,142	0,375		
<b>HP13-003</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2019	0,375		0,020	0,355		
échéancier des CP sur AE 2019		0,070	0,050	0,020		
<b>PR13-003</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2019		0,072	0,072			
échéancier des CP sur AE 2019						
Fonds régional d'aide sociale		0,400	0,400			
<b>HP13-004</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2019		0,400	0,400			
échéancier des CP sur AE 2019						

## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2019	Proposition d'AE pour 2019	Echéancier des crédits de paiement			
			2019	2020	2021	Au-delà
<b>934 - Santé et Action sociale</b>						
<b>40 - Services communs</b>	<b>0,075</b>	<b>0,684</b>	<b>0,684</b>	<b>0,075</b>		
<b>Observatoires et organismes consultatifs</b>	<b>0,075</b>	<b>0,684</b>	<b>0,684</b>	<b>0,075</b>		
<b>HP40-004</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2019	0,075			0,075		
échéancier des CP sur AE 2019		0,684	0,684			
<b>41 - Santé</b>	<b>2,755</b>	<b>5,341</b>	<b>5,341</b>	<b>2,080</b>	<b>0,675</b>	
<b>Prévention et éducation à la santé</b>	<b>2,675</b>	<b>5,141</b>	<b>5,141</b>	<b>2,000</b>	<b>0,675</b>	
<b>HP41-001</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2019	2,675		1,000	1,400	0,275	
échéancier des CP sur AE 2019		5,141	4,141	0,600	0,400	
<b>Transport aérien d'urgence</b>	<b>0,080</b>	<b>0,200</b>	<b>0,200</b>	<b>0,080</b>		
<b>HP41-004</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2019	0,080		0,080			
échéancier des CP sur AE 2019		0,200	0,120	0,080		
<b>42 - Action sociale</b>	<b>3,631</b>	<b>2,955</b>	<b>2,955</b>	<b>2,250</b>	<b>1,381</b>	
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>3,631</b>	<b>2,955</b>	<b>2,955</b>	<b>2,250</b>	<b>1,381</b>	
<b>HP42-003</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2019	3,631		1,500	1,500	0,631	
échéancier des CP sur AE 2019		2,955	1,455	0,750	0,750	
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>13,928</b>	<b>209,290</b>	<b>209,290</b>	<b>11,872</b>	<b>2,056</b>	
<b>Total des CP sur AE antérieures à 2019</b>	<b>13,928</b>		<b>8,171</b>	<b>4,851</b>	<b>0,906</b>	
<b>Total des CP sur AE 2019</b>		<b>209,290</b>	<b>201,119</b>	<b>7,021</b>	<b>1,150</b>	

**2ème PARTIE :**

**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018**

# **INVESTISSEMENT**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2018	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>901 - Formation professionnelle et apprentissage</b>				
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>3,635</b>	<b>2,668</b>	<b>3,635</b>	<b>2,177</b>
<b>Formations sanitaires</b>	<b>3,635</b>	<b>2,668</b>	<b>3,635</b>	<b>2,177</b>
<i>HP13-001</i>				
Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire	1,425	0,734	1,425	1,158
Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire	0,750	0,610	0,750	0,196
<b>Formations sociales</b>	<b>2,175</b>	<b>1,344</b>	<b>2,175</b>	<b>1,354</b>
<i>HP13-002</i>				
Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale	1,460	1,324	1,460	0,823
<b>904 - Santé et action sociale</b>	<b>15,950</b>	<b>14,331</b>	<b>29,000</b>	<b>29,249</b>
<b>41 - Santé</b>	<b>4,250</b>	<b>4,909</b>	<b>3,995</b>	<b>4,082</b>
<b>Accès aux soins des publics spécifiques</b>				
<i>HP41-001</i>				
Accès aux soins des publics spécifiques			0,095	0,296
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>	<b>4,000</b>	<b>4,549</b>	<b>3,700</b>	<b>3,690</b>
<i>HP41-002</i>				
Fonds régional de résorption des déserts médicaux	4,000	4,549	3,700	3,690
<b>Soutien aux centres d'IVG</b>	<b>0,250</b>	<b>0,360</b>	<b>0,200</b>	<b>0,096</b>
<i>HP41-008</i>				
Equipement d'Unité fonctionnelle d'IVG	0,250	0,360	0,150	0,042
Participation à l'achat d'échographes			0,050	0,054
<b>42 - Action sociale</b>	<b>11,700</b>	<b>9,422</b>	<b>25,005</b>	<b>25,167</b>
<b>Dispositif en faveur de la petite enfance</b>	<b>0,500</b>	<b>0,244</b>	<b>0,355</b>	<b>0,395</b>
<i>HP42-001</i>				
Structures de garde collective pour les jeunes enfants		0,156	0,130	0,150
Contrats d'aménagement régional - Soutien à la petite enfance - Actions territorialisées	0,500	0,088	0,225	0,245

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2018	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes âgées</b> <i>HP42-002</i>	<b>0,400</b>	<b>1,863</b>	<b>4,500</b>	<b>4,999</b>
Soutien à domicile des personnes âgées			0,300	0,231
Structures d'hébergement non médicalisées			0,200	0,150
Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer	0,400	1,863	4,000	4,618
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b> <i>HP42-003</i>	<b>4,300</b>	<b>3,549</b>	<b>7,600</b>	<b>7,140</b>
Établissements et services pour femmes en difficulté	2,800	1,224	2,500	1,612
Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri			3,400	4,000
Gens du voyage				0,178
Aide à la résorption des bidonvilles				0,005
Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés				0,275
Actions d'innovation sociale	1,500	2,325	1,700	1,070
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap</b> <i>HP42-004</i> <i>PJ42-004</i>	<b>6,500</b>	<b>3,766</b>	<b>12,550</b>	<b>12,633</b>
Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap	6,500	3,766	12,550	12,485
Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap	2,500	0,876	4,300	3,328
Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap	0,500	0,698	5,300	7,148
Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	2,500	1,885	2,400	1,702
Contrats d'aménagement régional - Dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap - Actions territorialisées	1,000	0,307	0,550	0,307
<b>TOTAL</b>	<b>19,585</b>	<b>16,999</b>	<b>32,635</b>	<b>31,426</b>
HP	19,585	16,999	32,635	31,278
PJ				0,148

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 901 - Formation professionnelle et apprentissage

### 13 - Formations sanitaires et sociales

#### Programme : Formations sanitaires

##### Action : Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Le montant des subventions d'équipement proposées pour les centres de formation du sanitaire au titre de l'année 2018 s'est élevé à **0,734 M€** dont 0,256 M€ pour soutenir le développement de la simulation grâce au financement des équipements dans les instituts de formation pour développer ces pratiques et les rendre accessibles à tous les étudiants. Les autres équipements concernent des équipements pédagogiques (tableaux interactifs, informatique) et de mobilier.

La prévision de consommation en crédits de paiement atteint **1,158 M€**.

##### Action : Fonds d'urgence pour les écoles et instituts de formation sanitaire

L'intervention régionale obligatoire se limite au financement de projets d'équipement. En effet, les questions de la clarification de la compétence des Régions sur l'investissement dans les centres de formation paramédicaux et de l'absence de compensation financière demeurent. Or, les situations patrimoniales difficiles depuis plus de 10 ans deviennent insolubles et allant même jusqu'à interroger la pérennité de certains sites.

La Région a pris l'initiative de réaliser un diagnostic du patrimoine dont les résultats ont été rendus début 2018. 59 sites de formation ont été visités, sur les 74 existants. Il ressort que 30 M€ de travaux sont nécessaires pour assurer les différentes mises aux normes, parmi lesquels 3 M€ sont urgents.

S'appuyant sur cet état des lieux, et bien que cela ne relève pas de ses compétences, la Région a mobilisé le fonds d'urgence pour financer des travaux urgents pour la mise en sécurité des sites. Ainsi, au titre du fonds d'urgence, **0,610 M€** ont été affectés en 2018 pour une 1<sup>ère</sup> vague de travaux sur la base des devis fournis par les centres de formation.

Il est prévu de consommer **0,196 M€** en crédits de paiement.

#### Programme : Formations sociales

##### Action : Investissement dans les écoles et instituts de formation sociale

Des crédits à hauteur de **1,324 M€** ont été affectés en 2018 pour financer des travaux de mise aux normes et des équipements pour la modernisation des centres de formation en travail social, équipements informatiques et, audiovisuels, logiciel de gestion...

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **0,823 M€**.

## **904 - Santé et action sociale**

### **41 - Santé**

#### **Programme : Accès aux soins des publics spécifiques**

##### **Action : Accès aux soins des publics spécifiques**

Il est prévu de consommer **0,296 M€** en crédits de paiement au titre des engagements passés.

#### **Programme : Renforcement de l'offre de soins**

##### **Action : Fonds régional de résorption des déserts médicaux**

L'ensemble des actions entreprises par la Région Ile-de-France depuis trois ans prouve l'importance qu'attache l'exécutif régional à la résorption des déserts médicaux et à l'amélioration de l'offre de soins sur les territoires. L'adoption de la délibération « Région Solidaire » en juillet 2018 a permis d'élargir les périmètres d'intervention, simplifier et alléger les démarches en faveur des professionnels de santé.

Le taux réel de consommation de la ligne budgétaire « Fond régional de résorption des déserts médicaux » s'accroît chaque année avec 91 % de consommation en 2017 et une ligne consommée à plus de **113 %** en 2018, soit un total d'affectation de **4,549 M€**.

Afin de **s'adapter aux nouveaux modes d'exercice** et dans le souci de **renforcer la politique de soutien aux jeunes professionnels**, la Région s'attache tout particulièrement à soutenir la création de nouvelles structures collectives de soins telles que les maisons de santé pluri-professionnelles et les centres de santé. La seule création de ces nouvelles structures de soins représente plus de **5 millions d'euros investis par la Région depuis le début de la mandature 2015-2021**. Dans le cadre de Région solidaire, la collectivité régionale a également affirmé son soutien aux maisons médicales de garde pour faciliter l'accès aux soins non programmés.

Sur l'année 2018, la Région a financé la création de 21 structures d'exercice collectif et favorisé l'installation de 16 professionnels de santé sur l'ensemble du territoire francilien.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **3,690 M€**.

#### **Programme : Soutien aux centres d'IVG**

##### **Action : Equipement d'Unité fonctionnelle d'IVG**

La Région s'est mobilisée en 2018 afin de rappeler que les femmes et les problématiques qui les touchent constituent une priorité affirmée de la Région depuis plus de deux ans. Un courrier adressé à ce sujet aux principaux acteurs franciliens du secteur de la planification-contrception-IVG a été envoyé en avril 2018 par la Vice-présidente chargée des solidarités, de la santé et de la famille, courrier réaffirmant le soutien régional aux structures de type unités fonctionnelles ou centres dédiés.

Par ailleurs, une modification de l'article 22 de la délibération n°CR03-12 du 27 septembre 2012, qui porte le taux de participation régionale à hauteur de 80% de la dépense subventionnable pour tous les opérateurs (contre 50% auparavant pour les communes et EPCI), amplifie encore le soutien proposé.

Le taux réel de consommation de la ligne budgétaire «Création équipement d'Unité fonctionnelle d'IVG » s'est nettement accru avec 7,36 % de consommation en 2017 et une ligne consommée à plus de 140 % en 2018, soit un total d'affectation de **0,360 M€**.

La sur-affectation s'explique par le transfert opéré, d'un montant de 0,110 M€, depuis l'action Etablissements et services pour femmes en difficultés (142 003 01) du programme HP 42 – 003 code fonctionnel 42 « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire» du chapitre 904 « santé et action sociale ».

La Région a financé l'acquisition de neuf échographes en 2018.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'établit à **0,042 M€**.

#### **Action : Participation à l'achat d'échographes**

Il est prévu de consommer **0,054 M€** en crédits de paiement afin de couvrir les engagements antérieurs.

## 42 - Action sociale

### Programme : Dispositif en faveur de la petite enfance

#### Action : Structures de garde collective pour les jeunes enfants

L'adoption de la délibération « Région Solidaire » en juillet 2018 a réaffirmé le positionnement de la Région comme un acteur engagé, actif et solidaire des familles franciliennes et protecteur de la petite enfance. Une nouvelle politique régionale en matière de petite enfance a été ainsi adoptée. Celle-ci vise à soutenir des projets en investissement permettant le développement de modes de garde alternatifs et innovants.

Cette année, cette ligne a été mobilisée à hauteur de **0,156 M€**, afin de financer deux opérations, l'une au bénéfice de l'association Enfant présent, permettant la réalisation de travaux d'aménagement et de rafraîchissement dans 3 crèches à Paris et l'autre au bénéfice de l'association Croix Rouge Française, pour la création d'un espace Parents-bébés sur roues en Seine-Saint-Denis.

Cette ligne n'a pas été dotée en autorisations de programme en 2018, mais un transfert de crédits depuis la ligne établissements et services pour femmes en difficulté a permis la réalisation de ces deux opérations.

Un montant de **0,150 M€** est prévu en crédits de paiement.

#### Action : Contrats d'aménagement régional - Soutien à la petite enfance - Actions territorialisées

A vocation intégratrice, ce contrat qui se substitue aux anciens contrats régionaux territoriaux, porte l'enjeu de territorialisation de l'action régionale avec l'objectif d'être plus souple, rapide et efficace. La Région soutient ainsi les communes, EPCI et EPT dans leurs investissements locaux relevant de différentes politiques sectorielles, et ce de manière coordonnée.

Pour les projets relevant de l'action sociale soutien à la petite enfance, **0,088 M€** ont été engagés pour le soutien à une opération de réaménagement/extension d'un lieu d'accueil enfants/parents à la commune de Le Mesnil-Saint-Denis. Nous constatons un taux d'affectation de 17,7 % par rapport au BP 2018. Les reliquats non affectés ont été transférés sur la ligne CAR "aménagement".

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'établit à **0,245 M€**.

### Programme : Dispositif en faveur des personnes âgées

#### Action : Soutien à domicile des personnes âgées

Il est prévu de consommer un montant de **0,231 M€** en crédits de paiement au titre des engagements passés.

#### Action : Structures d'hébergement non médicalisées

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **0,150 M€**.

#### Action : Aide aux structures spécialisées de prise en charge des malades d'Alzheimer

La prévision d'exécution pour 2018 s'élève à **1,863 M€** permettant notamment de soutenir le projet innovant de l'EHPAD du Parc à Fontenay aux Roses.

Une dépense de **4,618 M€** est prévue en crédits de paiement sur cette action en 2018.

## **Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire**

### **Action : Établissements et services pour femmes en difficulté**

Le soutien aux femmes en difficulté a été une priorité affirmée de la Région en 2018.

Des moyens importants ont été mobilisés pour financer la construction de centres d'accueil de jour et de centres d'hébergement pour aider les Franciliennes les plus en difficulté.

La ligne établissements et services pour femmes en difficulté a été mobilisée à hauteur de **1,224 M€** permettant le financement de neuf opérations (quatre centres d'hébergement et cinq accueils de jour). Nous constatons donc un **taux d'affectation de 44 %** par rapport au BP 2018 et une augmentation de 3 points par rapport au taux d'affectation de 2017 (41 %).

L'état de consommation de la ligne est dû à la variation annuelle des projets : s'agissant d'investissement, ceux-ci nécessitent souvent une longue période de préparation, notamment pour réunir les cofinancements et obtenir les autorisations requises (notamment les permis de construire mais aussi, et surtout, les accords de l'Etat pour l'ouverture des places et pour le financement du fonctionnement de l'établissement d'hébergement ou de l'accueil de jour).

Néanmoins, la mobilisation modérée de cette ligne a permis d'abonder via des transferts de crédits d'autres lignes, notamment la ligne Innovation sociale et structures de garde collective pour les jeunes enfants, pour permettre le financement de diverses opérations en faveur des plus démunis.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **1,612 M€**.

### **Action : Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri**

Il est prévu de consommer un montant de **4,000 M€** en crédits de paiement sur cette action au titre des engagements passés.

### **Action : Gens du voyage**

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement est de **0,178 M€**.

### **Action : Aide à la résorption des bidonvilles**

Il est prévu de dépenser **0,005 M€** en crédits de paiement au titre des engagements antérieurs.

### **Action : Plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement des réfugiés**

**0,275 M€** devront être mobilisés en crédits de paiement sur cette action.

### **Action : Actions d'innovation sociale**

La solidarité s'inscrit au cœur de la démarche Région solidaire. L'innovation au bénéfice des plus fragiles est un axe fort de la politique régionale.

Dans ce cadre, 17 opérations ont été votées en 2018, représentant **2,325 M€ d'autorisations de programme, soit un taux d'affectation de 155 %** par rapport au budget 2018, une augmentation de 11 points par rapport au taux d'affectation de 2017 (144 %) et un dépassement du budget inscrit au budget 2018 de 0,825 M€.

Socialement innovants, les projets soutenus relèvent de plusieurs thématiques (aide alimentaire, insertion professionnelle, hébergement, santé, accueil de jour, etc.). A titre d'exemple, l'association Secours catholique a bénéficié d'un soutien pour la création d'une épicerie coopérative solidaire sur la ville d'Antony. L'association Aurore a reçu un financement pour son projet d'équipement en restauration collective du site des Grands Voisins.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **1,070 M€**.

## **Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap**

### **Action : Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap**

Ce soutien régional est destiné à la création ou à la restructuration des services et établissements médico-sociaux pour enfants et adolescents et a mobilisé **0,876 M€** en autorisations de programme en 2018.

Depuis le vote du rapport « Région Île-de-France, Région solidaire » le 3 juillet 2018, un nouveau règlement d'intervention cible les projets d'investissement en lien avec des projets d'établissements véritablement innovants sans considération d'âge du public accueilli. Ce nouveau règlement d'intervention autorise également l'acquisition de matériel dans le cadre d'un projet innovant ou de recherche permettant d'apporter aux individus de nouvelles approches et de bénéficier ainsi des prises en charge de pointe.

7 opérations ont été soutenues en 2018 au bénéfice de 249 enfants et adolescents en situation de handicap. 1000 enfants sourds seront concernés sur l'année 2019 par l'achat d'un équipement de pointe pour un projet translationnel sur le handicap auditif chez l'enfant.

Une dépense de **3,328 M€** est prévue en crédits de paiement sur cette action en 2018.

### **Action : Aide à l'équipement de structures spécialisées de proximité d'accueil de personnes en situation de handicap**

Le soutien régional aux structures d'accueil et d'hébergement médico-social porte sur l'équipement matériel de ces structures et notamment sur l'acquisition de véhicules de service à carburation propre (hybride, électrique, GPL, GNV) et/ou de véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite, dans la limite de deux véhicules par structures porteuses.

Depuis le vote du rapport « Région Île-de-France, Région solidaire » le 3 juillet 2018, le nouveau règlement d'intervention permet d'étendre la liste des bénéficiaires potentiels.

Douze structures ont été soutenues pour l'achat de matériel et de sept véhicules, au bénéfice de 361 adultes en situation de handicap pour un montant de **0,698 M€**.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **7,148 M€**.

### **Action : Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap**

Il est prévu de consommer **0,148 M€** en crédits de paiement au titre des engagements passés.

### **Action : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap**

Cette action se traduit par le soutien aux MDPH (Maisons Des Personnes Handicapées) franciliennes. Il s'agit de participer aux fonds de compensation du handicap pour des adaptations de logements, des aides techniques et des appareillages.

Le montant total des affectations s'élève à **1,885 M€**.

Une consommation de **1,702 M€** est prévue en crédits de paiement.

### **Action : Contrats d'aménagement régional - Dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap - Actions territorialisées**

Les affectations sur cette action s'élèvent à **0,307 M€** en 2018.

Il est prévu de dépenser **0,307 M€** en crédits de paiement.

## **FONCTIONNEMENT**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2018	Prévision de consommation au 31/12
		M €		M €
<b>931 - Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>198,974</b>	<b>195,421</b>	<b>198,974</b>	<b>196,501</b>
<b>11 - Formation professionnelle</b>	<b>3,574</b>	<b>3,683</b>	<b>3,574</b>	<b>3,803</b>
<b>Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture</b>	<b>3,574</b>	<b>3,683</b>	<b>3,574</b>	<b>3,803</b>
<i>HP11-011</i>				
Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture	3,574	3,683	3,574	3,803
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>195,400</b>	<b>191,738</b>	<b>195,400</b>	<b>192,698</b>
<b>Formations sanitaires</b>	<b>154,482</b>	<b>152,488</b>	<b>154,482</b>	<b>152,331</b>
<i>HP13-001</i>				
Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires	23,421	23,169	23,421	23,409
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire	129,082	127,569	129,082	127,569
Indemnités stages et remboursements transports masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute	1,979	1,750	1,979	1,353
<b>Formations sociales</b>	<b>40,351</b>	<b>38,748</b>	<b>40,351</b>	<b>39,750</b>
<i>HP13-002</i>				
Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales	4,333	3,529	4,333	4,531
Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale	36,018	35,219	36,018	35,219
<b>Mesures diverses</b>	<b>0,167</b>	<b>0,102</b>	<b>0,167</b>	<b>0,167</b>
<i>HP13-003</i>	<i>0,095</i>	<i>0,030</i>	<i>0,095</i>	<i>0,095</i>
<i>PR13-003</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>
Mesures diverses	0,167	0,102	0,167	0,138
Lutte contre les discriminations				0,017
Sensibilisation à la santé environnementale				0,012
<b>Fonds régional d'aide sociale</b>	<b>0,400</b>	<b>0,400</b>	<b>0,400</b>	<b>0,450</b>
<i>HP13-004</i>				
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires	0,200	0,220	0,200	0,250
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales	0,200	0,180	0,200	0,200

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2018**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2018	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2018	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>934 - Santé et Action sociale</b>	<b>8,441</b>	<b>6,847</b>	<b>8,441</b>	<b>6,828</b>
<b>40 - Services communs</b>	<b>0,695</b>	<b>0,705</b>	<b>0,695</b>	<b>0,757</b>
<b>Observatoires et organismes consultatifs</b>	<b>0,695</b>	<b>0,705</b>	<b>0,695</b>	<b>0,757</b>
<i>HP40-004</i>				
Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical	0,005	0,015	0,005	0,015
Observatoire régional de la santé	0,690	0,690	0,690	0,690
Campagne Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG				0,052
<b>41 - Santé</b>	<b>5,791</b>	<b>4,243</b>	<b>5,791</b>	<b>4,226</b>
<b>Prévention et éducation à la santé</b>	<b>5,591</b>	<b>4,043</b>	<b>5,591</b>	<b>4,026</b>
<i>HP41-001</i>				
CRIPS	2,971	2,971	2,971	2,971
Fonds de prévention santé jeunes	0,350	0,741	0,350	0,535
Aide à la mutuelle des étudiants	1,600	0,100	1,600	0,320
Bourse régionale d'aide à l'installation médicale	0,220	0,059	0,220	0,043
Projets et programmes de prévention des maladies liées à l'environnement et maladies chroniques				0,021
Développement régional de l'e-santé	0,100	0,015	0,100	0,007
Portail régional solidaire	0,050	0,045	0,050	0,048
Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG	0,300	0,112	0,300	0,081
<b>Transport aérien d'urgence</b>	<b>0,200</b>	<b>0,200</b>	<b>0,200</b>	<b>0,200</b>
<i>HP41-004</i>				
GIP transport sanitaire par hélicoptère en île de France	0,200	0,200	0,200	0,200
<b>42 - Action sociale</b>	<b>1,955</b>	<b>1,899</b>	<b>1,955</b>	<b>1,845</b>
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>1,955</b>	<b>1,899</b>	<b>1,955</b>	<b>1,845</b>
<i>HP42-003</i>				
Fonds régional de solidarité et soutien aux familles	1,955	1,899	1,955	1,827
Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés				0,018
<b>TOTAL</b>	<b>207,415</b>	<b>202,268</b>	<b>207,415</b>	<b>203,329</b>
HP	207,343	202,196	207,343	203,257
PR	0,072	0,072	0,072	0,072

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 931 - Formation professionnelle et apprentissage

### 11 - Formation professionnelle

**Programme : Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture**

**Action : Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture**

L'année 2018 est marquée par la poursuite du conventionnement avec Pôle emploi mais avec une subvention en baisse par rapport à 2017 (1,500 M€ vs 2,500 M€ en 2017) pour assurer la gratuité des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture et le service public régional de la formation professionnelle, dans les 23 instituts non financés par la subvention globale de fonctionnement.

Un budget supplémentaire de 0,500 M€ a été adopté en mai 2018 pour intégrer le complément de subvention que Pôle emploi a versé en 2018 et ainsi limiter la baisse du nombre de places financées. Le budget total pour 2018 a été ainsi porté à 4,074 M€.

Le montant des affectations prévues s'élève à **3,683 M€** pour le financement de 635 places.

Il est prévu une consommation en crédits de paiement à hauteur de **3,803 M€**, soit une sous-exécution de 0,271 M€ au titre du service public régional de la formation professionnelle (SPRF).

## **13 - Formations sanitaires et sociales**

### **Programme : Formations sanitaires**

#### **Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires**

Pour la troisième année consécutive, le nombre de boursiers a augmenté de + 3,3 % sur les deux rentrées de septembre 2017 et janvier 2018 portant le nombre de boursiers à 7 253 pour ce seul secteur. Pour la rentrée de septembre 2018, l'instruction est encore en cours mais la tendance à la hausse se confirme, avec un nombre de dossiers déposés en progression de 2 % soit 11 440 dossiers reçus pour les 2 secteurs.

50 bacheliers mention très bien inscrits en formation sanitaire ont également bénéficié de l'aide au mérite régionale, soit 0,050 M€.

Pour le secteur sanitaire, les affectations s'élèvent à **23,169 M€** et sont inférieures au budget 2018 de 0,252 M€.

Les prévisions de consommation en crédits de paiement sont légèrement inférieures au budget 2018 de 0,012 M€ à **23,409 M€**.

#### **Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sanitaire**

Les crédits de cette action servent au versement de la subvention globale de fonctionnement annuelle. En 2018, la subvention a permis d'assurer l'équilibre des budgets des centres de formation pour financer la formation de 25 243 élèves et étudiants.

Ces crédits assurent le financement des 50 centres de formation paramédicale et maïeutique dispensant 156 formations réparties sur tout le territoire francilien. Les subventions versées par la Région ont indirectement financé la formation de 19 365 étudiants, le chiffre doit être affiné suite aux remontées des rentrées.

La prévision de consommation en crédits de paiement est égale à la prévision d'affectation des autorisations d'engagement puisqu'il s'agit d'une subvention annuelle pour financer l'exploitation courante des instituts de formation. Cette prévision est de **127,569 M€**, inférieure de 1,513 M€ à la dotation 2018. Les procédures budgétaires menées avec les centres de formation ont permis d'ajuster au mieux le financement régional à la situation et aux besoins de chaque institut (excédents, déficits, taux d'encadrement ...).

1,918 M€ ont été consacrés au financement de la revalorisation des indemnités de stage des étudiants en soins infirmiers, pour les effectifs éligibles à la subvention régionale. Cette mesure réglementaire a été intégralement compensée par l'Etat, ainsi que les 0,507 M€ de crédits consacrés au financement de la 4ème année d'études en masso-kinésithérapie suite à l'intégration dans le processus LMD.

Afin de régulariser un oubli de la décentralisation, une convention d'objectifs et de moyens a été signée et un financement a été accordé à l'Université Sorbonne Université pour le financement de sa formation en psychomotricité, à hauteur de 0,953 M€. La Région a saisi l'Etat pour obtenir compensation de cette dépense obligatoire.

Par ailleurs, l'absence de clarification et de compensation sur la compétence du financement de l'investissement dans les centres de formation sanitaires depuis 2004 a rendu la situation intenable. Les locaux sont vétustes et, dans certains bâtiments, la sécurité n'est plus assurée. Afin de financer les dépenses d'entretien urgentes des bâtiments et particulièrement sur la sécurité incendie, 0,294 M€ ont été consacrés au financement de ces dépenses de fonctionnement.

Les crédits affectés ont également permis le financement de la gratuité des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture en partenariat avec Pôle emploi et de couvrir au plus juste les besoins des instituts pour assurer leur fonctionnement : évolution des dépenses de personnel pour assurer un taux d'encadrement harmonisé, couverture des déficits mais aussi reprise d'excédents cumulés, poursuite du financement des places d'ergothérapeute ouvertes en septembre 2017 et prise en charge de frais d'amortissement, notamment pour le campus Picpus de l'AP-HP, également ouvert en septembre 2017.

## **Action : Indemnités stages et remboursements transports masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute**

Suite aux décrets et aux arrêtés de mai 2007, les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes bénéficient d'indemnités de stage et du remboursement des frais de transport.

Sur 2018, au titre de l'année scolaire 2017/2018, une enveloppe de **1,750 M€** a été affectée correspondant à l'ensemble des demandes prévisionnelles des établissements de formation qui assurent la gestion du dispositif.

Cette aide régionale a permis de couvrir les indemnités de stage et le remboursement des frais de transport de 2 198 étudiants en masso-kinésithérapie et de 506 étudiants en ergothérapie.

Les consommations en crédits de paiement à la fin de l'année 2018 sont estimés à **1,353 M€**.

## **Programme : Formations sociales**

### **Action : Bourses aux élèves et étudiants des formations sociales**

Pour les formations en travail social, la tendance est identique à celle du sanitaire avec une augmentation de +2,6 % sur la rentrée de septembre 2017 portant le nombre de boursiers à 1 408.

Trois bacheliers mention très bien inscrits en formation sociale ont également bénéficié de l'aide au mérite régionale, soit 0,003 M€.

La prévision d'exécution 2018 en autorisations d'engagement est de **3,529 M€**.

La prévision de consommation en crédits de paiement est de **4,531 M€**.

### **Action : Fonctionnement des écoles et instituts de formation sociale**

En 2018, **35,219 M€** ont été affectés et devraient être consommés en crédits de paiement.

66 formations dispensées dans 23 établissements de formation sont financées, soit 5 878 étudiants.

Les procédures budgétaires menées avec les centres de formation ont permis de définir au mieux le niveau du soutien régional afin d'assurer l'équilibre des formations concernées pour les publics éligibles à la subvention régionale, le plus souvent des étudiants en formation initiale.

0,130 M€ ont été consacrés au financement de la montée en charge des formations éducateur de jeunes enfants et moniteur éducateur.

Les crédits affectés ont également permis d'assurer le financement du fonctionnement de l'exploitation des centres de formation : évolution des dépenses de personnel, déménagement d'une école (École de Formation Psycho Pédagogique) pour son installation à Paris 15ème, couverture de déficit et reprise d'excédents cumulés.

## **Programme : Mesures diverses**

### **Action : Mesures diverses**

Dans le contexte particulièrement tendu du logement en Ile-de-France, **0,020 M€** ont été affectés pour poursuivre le conventionnement avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Ile-de-France (URHAJ) pour favoriser l'hébergement des jeunes.

**0,010 M€** ont été affectés en vue de l'organisation d'un évènement de valorisation des étudiants en formations sanitaire et sociale pour la première fois en Ile-de-France, comme reconnaissance de leur engagement quotidien au service des personnes.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **0,066 M€**.

Les crédits pour le financement d'un poste de chargé de mission à Défi Métiers pour accompagner la

mission spécifique « observation emploi-formation dans le secteur sanitaire et social » ont été affectés pour un montant de **0,072 M€**. La consommation des crédits de paiement devrait s'établir à **0,072 M€**.

En 2018, l'étude portant sur le handicap a été finalisée, celle portant sur la *silver économie* est en cours. Ces études visent toujours à mettre en évidence le lien emploi-formation, indispensable pour piloter le schéma régional des formations sanitaires et sociales.

#### **Action : Lutte contre les discriminations**

**0,017 M€** de crédits de paiement ont été mobilisés pour assurer le paiement des actions de sensibilisation en cours : violences faites aux femmes, égalité femmes-hommes et violences faites aux femmes.

#### **Action : Sensibilisation à la santé environnementale**

Une consommation en crédits de paiement de **0,012 M€** est prévue au titre des engagements passés.

### **Programme : Fonds régional d'aide sociale**

Ces crédits permettent de soutenir les publics, 200 bénéficiaires, en formation dont la situation financière est particulièrement fragile.

#### **Action : Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sanitaires**

Un montant de **0,220 M€** a été affectée sur cette action, le besoin de 0,020 M€ supplémentaire pour le sanitaire a été compensée par une moindre affectation pour le social.

Une sur-consommation des crédits de paiements de 0,050 M€ est à prévoir sur cette action, soit un montant total de **0,250 M€**.

#### **Action : Fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants des formations sociales**

Le montant des autorisations d'engagement s'élève à **0,180 M€** sur cette action en 2018.

Les besoins en crédits de paiement sont estimés à **0,200 M€**.

## **934 - Santé et Action sociale**

### **40 - Services communs**

#### **Programme : Observatoires et organismes consultatifs**

##### **Action : Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical**

En 2018, le Conseil Consultatif du handicap a été réuni à deux reprises.

En revanche, le CCH de la Région et celui de Bruxelles n'ont pas pu se rencontrer cette année faute de disponibilités de part et d'autre.

La consommation en autorisations d'engagement et en crédits de paiement devrait se limiter à **0,015 M€**.

##### **Action : Observatoire régional de la santé**

Département autonome de l'IAU Ile de France, l'ORS est un organisme qui concourt à l'observation et à l'étude des problèmes sanitaires et sociaux en Ile de France, avec pour mission générale d'offrir une aide à la décision dans le domaine sanitaire et social.

Cette année encore, un nouveau programme d'études a été déployé, en lien avec l'ARS, avec un montant d'affectation de **0,690 M€**.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **0,690 M€**.

##### **Action : Campagne Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG**

Il est prévu de consommer un montant de **0,052 M€** en crédits de paiement au titre des engagements antérieurs.

## **41 - Santé**

### **Programme : Prévention et éducation à la santé**

#### **Action : CRIPS**

Les nouvelles orientations en matière de prévention santé mobilisent largement le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes, organisme associé de la Région qui s'est engagé sur des interventions élargies dans le cadre des différents projets lancés par la Région. En matière de prévention santé des jeunes, le CRIPS s'est fortement mobilisé sur l'un des dispositifs que la Région a souhaité mettre en œuvre dans le cadre du Plan régional prévention santé jeunes : la sensibilisation des parents de collégiens entrant en 6<sup>ème</sup> sur les questions de bien-être et de santé dans le département de l'Essonne.

Une nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens couvrant les années 2018, 2019 et 2020 a été approuvée.

Le CRIPS a bénéficié d'un soutien pour renforcer ses missions de prévention en lien étroit avec les interventions régionales : le plan de prévention pour la santé des jeunes, mais également l'Agenda pour une Ile-de-France sans sida, pour lequel le CRIPS a été mobilisé notamment sur la distribution des auto-tests aux associations habilitées. Le montant d'affectation pour l'année 2018 s'élève à **2,971 M€**.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **2,971 M€**.

#### **Action : Fonds de prévention santé jeunes**

La prévention santé est un axe fort de la santé dans son volet fonctionnement, notamment en direction du public jeune (santé mentale, prévention des conduites à risque, promotion de l'hygiène de vie et santé sexuelle) et en matière de VIH-Sida. De plus, cette année la Région a soutenu des projets en faveur des actions de prévention et/ou dépistage liées à un programme de recherche.

En 2018, la ligne a été très fortement sollicitée (consommation à hauteur de plus de 212 %), permettant ainsi de soutenir de nombreux projets notamment en matière de lutte contre le VIH, de prévention tout particulièrement dans le domaine de la santé mentale et de la prévention des conduites à risque.

En 2018, ce sont plus de **0,740 M€** qui ont été alloués à des structures de prévention dont un soutien à l'Espace Tête à Tête (espace de prévention des conduites à risques situé au centre commercial Rosny 2). Les aides régionales votées totalisent un montant de **0,513 M€** pour la prévention santé et de **0,228 M€** pour le VIH-sida, soit un total de **0,741 M€**.

Il est prévu de consommer un montant de **0,535 M€** en crédits de paiement.

#### **Action : Aide à la mutuelle des étudiants**

Le doublement de l'aide au financement d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers a été une mesure phare de l'année 2017. Le dispositif a malheureusement souffert d'une mise en place trop tardive, en novembre 2017, au regard des dates de rentrées scolaire et universitaire. Afin de pallier cette mise en place tardive, des permanences réalisées par Harmonie Mutuelle ont été instaurées au sein des écoles d'enseignement supérieur et des universités. En outre, bénéficiant d'un lien privilégié avec les instituts de formations sanitaires et sociales dont elle a le pilotage, la Région a développé une communication spécifique en direction des élèves de ces instituts.

Afin de couvrir les nouvelles adhésions de l'année universitaire 2018-2019, le montant d'affectation sur l'année 2018 s'élève à **0,100 M€**.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'établit à **0,320 M€**.

#### **Action : Bourse régionale d'aide à l'installation médicale**

Le dispositif régional d'aide à l'installation médicale a permis de financer les études de près d'une vingtaine d'étudiants en maïeutique et en kinésithérapie entre 2016 et 2018.

Dans l'objectif de dynamiser l'offre de soin médicale et paramédicale dans les territoires les plus

carencés, la Région a noué un partenariat fort avec le Département de Seine-et-Marne où la grande majorité des bénéficiaires de cette bourse, partent s'installer à l'issue de leurs études.

Sur l'année 2018, c'est un montant de **0,059 M€** qui a été affecté pour couvrir l'octroi de sept bourses régionales.

Il est prévu de consommer **0,043 M€** en crédits de paiement.

#### **Action : Projets et programmes de prévention des maladies liées à l'environnement et maladies chroniques**

La consommation en crédits de paiement est estimée à **0,021 M€** au titre des engagements antérieurs.

#### **Action : Développement régional de l'e-santé**

Afin d'offrir aux Franciliens des services de soins de qualité et de bénéficier des opportunités qu'offrent les nouvelles technologies numériques, la Région a décidé de lancer une étude sur l'opportunité de déploiement d'une application numérique permettant de localiser les services d'urgences en indiquant les temps d'attente afin de réduire ces temps d'attente pour les usagers. Cette étude doit permettre d'identifier les besoins et les capacités de développement d'un outil permettant d'aider au désengorgement des urgences.

Un montant de **0,015 M€** a été affecté pour son financement sur la ligne e-santé en 2018.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **0,007 M€**.

#### **Action : Portail régional solidaire**

Au-delà de l'organisation de plusieurs événements sur la santé en Île de France, et d'un cycle de concertation mené dans le cadre de l'élaboration de l'avis de la Région sur le PRS2, cette ligne a servi au financement, dans le cadre d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'une prestation destinée à accompagner la Région dans ses réflexions et priorisations d'actions, préalables indispensables à la construction de la nouvelle stratégie régionale en matière de santé.

Un montant de **0,045 M€** a été affecté sur cette ligne en 2018 et il est prévu de consommer **0,048 M€** en crédits de paiement.

#### **Action : Prévention - Contraception - Grossesses précoces - IVG**

La Région poursuit son action de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la sexualité, de la contraception et de la lutte contre les grossesses non désirées. En particulier la Région a fortement soutenu la Fédération régionale de la région parisienne du mouvement français pour le planning familial en 2018.

Dans le cadre de son plan « Pour une Région Ile-de-France sans sida », la Région continuera le déploiement des autotests de dépistage du VIH afin de maintenir sur plusieurs années l'effort entrepris depuis deux ans, ce qu'elle a fait à hauteur de 0,030 M€ cette année.

Ainsi sur cette ligne, c'est un montant de **0,112 M€** qui a été affecté en 2018.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **0,081 M€**.

#### **Programme : Transport aérien d'urgence**

#### **Action : GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France**

Le groupement d'intérêt public Transport Sanitaire par Hélicoptère en Ile de France (TSHIF) a pour objet de gérer les missions de l'hélicoptère sanitaire dans le cadre de ses interventions sur l'ensemble du territoire d'Ile de France. Il assure notamment la prise en charge en urgence et l'accès rapide aux établissements hospitaliers des patients requérant ce service.

Le montant total affecté en 2018 est de **0,200 M€**. Un montant équivalent devrait être consommé en crédits de paiement.

## 42 - Action sociale

### Programme : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire

#### Action : Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Pour réduire les inégalités entre les Franciliens, la Région agit en faveur des plus démunis. Le fonds régional de solidarité permet de financer des actions à l'initiative d'associations qui œuvrent pour les Franciliens les plus précarisés.

Les quatre appels à projet thématiques ont permis de financer les actions d'associations pour soutenir les proches de personnes en situation de handicap (appel à projet « aide aux aidants »), des enfants en situation de précarité et leurs parents pour l'insertion sociale, scolaire et leur mission éducative (appel à projets « enfants en précarité et leur famille »), l'accès aux loisirs et aux vacances pour les plus démunis (appel à projets « Aide au départ en vacances ») et, enfin, les Franciliennes en situation de grande précarité (appel à projets « Soutien aux femmes en difficulté »).

La ligne a été fortement mobilisée en 2018, représentant **1,899 M€** d'autorisations d'engagement, soit un taux d'affectation de 97 % par rapport au budget 2018 et une augmentation de 3 points par rapport au taux d'affectation de 2017 (94 %).

Nous constatons donc une forte mobilisation sur l'ensemble des champs d'intervention de la Région en matière d'action sociale pour le volet fonctionnement :

- 0,337 M€ sur l'AAP Enfants en précarité et leur famille ;
- 0,440 M€ sur l'AAP Femmes en difficulté ;
- 0,298 M€ sur l'AAP Aide au départ en vacances ;
- 0,340 M€ sur l'AAP Aidants, qui ont été votés pour 18 actions innovantes à destination de personnes atteintes d'autisme, de handicaps cognitifs, psychiques, de polyhandicaps ou de maladies neurodégénératives, pour des actions d'information, de prévention et/ou d'accompagnement et également pour deux projets de colloques d'envergure dont celui autour de la Journée Nationale des Aidants qui s'est tenu dans l'Hémicycle le 5 octobre 2018.

En dehors de ces appels à projet, un montant de **0,484 M€** d'autorisations d'engagement a été affecté notamment dans le cadre du Plan Grand Froid, de l'aide alimentaire et du soutien annuel à la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes), y compris 0,048 M€ pour soutenir des évènements au mois de mai : le Salon Autonomic, une conférence en lien et le Festival du Futur Composé qui est l'aboutissement de plusieurs mois de travail avec de jeunes autistes accueillis autour de la réalisation d'un spectacle et de plusieurs manifestations culturelles en Île-de-France.

La consommation prévisionnelle en crédits de paiement s'élève à **1,827 M€**

#### Action : Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugiés

Il est prévu de consommer un montant de **0,018 M€** en crédits de paiement au titre des engagements passés.